

# Concertation publique – Projet de carrière de gypse sur le site du Fort de Vaujours

## Cahier d'acteur Élus Front de Gauche de Montfermeil

21 décembre 2018

**Projet** : ouverture et exploitation par Placoplatre d'une carrière de gypse sur le site du Fort de Vaujours

### Qui sommes-nous ?

Dominique Dellac, conseillère départementale du canton de Montfermeil, Vaujours, Coubron, Tremblay-en-France ; membre de la Commission de Suivi de Site du Fort de Vaujours.

Angélique Planet-Ledieu, Christian Brickx et Olivier d'Henry, conseillers municipaux de la ville de Montfermeil.

Elus et acteurs de la démocratie locale, nous sommes attachés à porter et appuyer la voix de nos concitoyens pour défendre l'intérêt général. C'est pourquoi nous nous sommes engagés dans cette concertation publique, pour demander le respect du principe de précaution en matière de santé publique et de protection de l'environnement et la transparence des informations

### Permettre l'information éclairée de toutes et tous

#### Levée partielle du secret défense

Le maintien du secret défense sur les différents types de substances utilisés par le CEA sur le site de 1957 à 1997 ne permet pas, au stade actuel, de mesurer avec certitude la précision nécessaire les risques engendrés par l'exploitation du site, en surface comme en subsurface. Il est notamment impossible de connaître l'exhaustivité des métaux lourds, des explosifs dont la présence éventuelle peut pourtant représenter un risque pour les travailleurs et les riverains. C'est pourquoi nous demandons la levée partielle du secret défense.

À cet égard, nous considérons que la mise à disposition en accès libre du livre *Si Vaujours m'était conté*, serait utile à la compréhension globale des problèmes posés aujourd'hui. Cet ouvrage a été rédigé par des ingénieurs du CEA en poste sur le Fort pendant la période de tests de détonateurs de bombes nucléaires et le refus du CEA, qui en possède les droits de reproduction, d'en permettre la libre diffusion au prétexte qu'il ne serait pas scientifiquement exact, ne fait que renforcer la défiance vis-à-vis de la transparence de la concertation et les craintes quant à l'état réel des pollutions du Fort de Vaujours.

#### Étudier les différentes modalités d'exploitation du site

Comme cela a été souligné à de nombreuses reprises, deux possibilités d'exploitation du site existent : à ciel ouvert et en cavage.

Considérant les risques potentiels et les nuisances impliqués par l'exploitation à ciel ouvert de la carrière située en zone urbaine (dissémination de poussières potentiellement polluées, nuisances sonores, déforestation), nous considérons qu'il est indispensable de disposer d'une étude approfondie présentant les caractéristiques d'une exploitation en cavage.

En effet, une réelle concertation ne peut avoir pour base une seule proposition mais doit soumettre plusieurs alternatives à l'évaluation et à la discussion des acteurs concernés.

Outre les aspects économiques, cette étude devra préciser les impacts environnementaux (bilan carbone et bilan énergétique) de ce mode d'exploitation, et les mettre en regard de ceux de l'exploitation à ciel ouvert, préconisée jusqu'ici avec insistance par Placoplatre. Une attention particulière devra être portée aux questions de dépollution du site : alors que Placoplatre s'engage à assurer la dépollution des terres retirées dans le cadre d'une exploitation à ciel ouvert, l'entreprise laisse entendre que, dans le cas d'une exploitation en cavage, les terres situées entre la carrière et la surface ne feraient l'objet d'aucun traitement.

Considérant tant les responsabilités de Placoplatre, exploitant du site, que celle de l'État, propriétaire du Fort durant des décennies et responsable de la pollution des sols, nous demandons que soit garantie la dépollution complète du site, quel que soit le mode d'exploitation retenu une fois si Placoplatre obtient l'autorisation d'exploiter une carrière..

Par ailleurs, afin de mieux pouvoir évaluer la nécessité de l'exploitation du Fort pour le maintien de l'activité de l'usine de Vaujours, nous demandons à ce que soient détaillées et explicitées les possibilités de continuer à exploiter les sites du Bois de Bernouille et de Villevaudé-Villeparisis. Pour ce dernier site, nous souhaiterions connaître la qualité du gypse, les quantités disponibles et la durée d'exploitation potentielle.

### Étudier la question sanitaire

« L'invisibilité des cancers liés au travail puise à trois sources : l'ignorance toxique, l'invisibilité physique et l'invisibilité sociale. » (Annie Thébaud-Mony).

Eluder la question des cancers ne saurait nous satisfaire : il y a, à Courtry ainsi qu'à Coubron, beaucoup plus de cancers qu'ailleurs. Données brutes, nous dit-on. Il faut donc aller plus loin. Nous persistons à penser que l'Agence Régionale de Santé doit engager les fonds nécessaires pour diligenter une véritable étude épidémiologique sur ce territoire. S'y refuser laisse entendre que, sous couvert de manque de moyens, certains territoires et certaines vies auraient moins de valeur que d'autres, nous ramenant à la question des inégalités territoriales et sociales dont souffre le département de la Seine-Saint-Denis qui connaît également des taux particulièrement élevés de cancer par rapport aux moyennes nationales. Les personnels du CEA travaillant au Fort de Vaujours ont été suivis. Jusqu'à 60 ans. Et après 60 ans ? Quand on salt le nombre d'années avant qu'un cancer ne se déclare... Et quid des personnels sous-traitants ? Il s'agit donc de d'examiner le passé pour éclairer l'avenir et prévenir.

### **Permettre l'implication de tous les riverains**

#### **Communication**

Nous nous félicitons de l'organisation d'un processus de concertation publique que nous exigeons de longue date, notamment en Commission de Suivi de Site. A l'instar des déclarations de Mme Dominique Simon, garante de la CNDP, lors de la dernière réunion publique, nous regrettons qu'au-delà des associations, peu de citoyens se soient déplacés. A cet égard, nous considérons que les processus de concertation sont peu identifiés du grand public et que la communication mise en œuvre par Placoplatre a été limitée.

C'est pourquoi nous souhaitons proposer **une votation citoyenne** sur le sujet, organisée simultanément par les communes de Coubron, Vaujours, Courtry, Montfermeil, Clichy-sous-Bois, Villeparisis, Tremblay-en-France, Mitry-Mory.

Si nous sommes sensibles à la proposition faite par Placoplatre lors de la dernière réunion publique de créer deux groupes de travail sur la santé et l'environnement, nous souhaitons attirer l'attention sur 3 points :

### **Etude environnementale**

- nous considérons nécessaire **l'élargissement du nombre de communes** visées. En effet, l'exploitation du Fort de Vaujours concerne l'ensemble du bassin de vie : Montfermeil, Coubron, Vaujours, Courtry, Villeparisis, Tremblay-en-France, Clichy-sous-Bois, Mitry-Mory. Il est donc indispensable que l'ensemble des habitants puisse bénéficier d'une information complète et accessible afin de se prononcer sur le projet.

En effet, situées à proximité du Fort, ces communes sont plus particulièrement concernées par les **risques de dissémination de poussières et d'écoulement d'eaux polluées**. À cet égard, nous émettons deux demandes :

- une étude présentant les vents dominants dans la zone et les dispositions prises par Placoplatre, afin de connaître précisément l'exposition des communes environnantes aux poussières soulevées par l'exploitation à ciel ouvert du Fort.
- la participation des communes concernées au financement d'études indépendantes, notamment par un soutien financier à la CRIIRAD afin que celle-ci soit à même de mener à bien ses missions d'investigation et d'évaluation.

### **Etude sanitaire**

Nous pensons que le montant proposé par Placoplatre (25 000 €) est insuffisant et qu'il nécessitera des ajustements pour un travail rigoureux mené par des scientifiques, tel le GISCOPE de l'Université PARIS XIII.

### **Sécurité des travailleurs**

Les travailleurs de l'entreprise seront les premiers exposés, tant aux risques pyrotechniques (présence de munitions et d'explosifs dans les terres exploitées) qu'à l'exposition aux poussières, à la pollution atmosphérique et à la radioactivité.

Dans cette situation, quel sera le suivi sanitaire des travailleurs du site ? Sera-t-il assuré par Placoplatre ou par une entité indépendante ? Nous souhaiterions également savoir quelles seraient les modalités de ce suivi en fonction du mode d'exploitation adopté, à savoir en cavage ou à ciel ouvert.